L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLÉANS:
SAMEDI MATIN, 1er. AVRIL 1837.

Les souscripteurs au Banquet offert au capitaine L. Rousseau, de la marine de guerre des Etats-Unis, sont prévenus que ce banquet aura lieu mardi prochain, 4 avril, à 2 heures précises, dans le local de la loge de la Parfaite Union. Les souscripteurs sont invités à prendre leurs billets d'admission chez M. G. Braslé, et à payer le montant de la souscription.

Arrivée du docteur Williams.

C'est avec satisfaction que nous faisons part à nos lecteurs de l'arrivée en notre ville de ce célèbre occuliste. Il vient y professer, pendant un mois, cette belle science qui lui a mérité à si juste titre les éloges les plus flatteurs de l'Europe et des Etats Unis. En consultant l'annonce que nous publions dans l'Abeille de ce jour, le public aura connaissance du lieu de résidence du docteur W. et des heures qu'il consacre aux consultations.

Nous étendre longuement sur le mérite de cet occuliste, serait une chose tout à fait inutile, puisque la célébrité qu'il a acquise dans tous les pays où il a exercé sa profession,—célébrité qui se trouve corroborée par des témoignages nombreux et authentiques, est une chose des plus notoires.

Confiant que nous sommes que tout ce qu'on a dit de lui dans l'ancien et le nouveau monde est la vérité pleine et entière, nous croyons nous acquitter à nos devoirs si nous ne recommandions pas les talens de cet habile opérateur à la communauté entière.

SINISTRE.—Le bateau à vapeur Ionx a pris feu dans l'après midi du 30 mars, ayant un chargement d'environ 1200 balles de coton, consignées à divers, dont la presque totalité a été consumée. Le commis, l'employé à la buvette, la chambrière et plusieurs des passagers ont disparu, et auront été probablement la proie des flammes ou des flots. Le capitaine avait à bord sa femme et trois de ses enfans; il parvint à sauver celle-ci et le plus jeune de ses fils, en nageant avec eux jusqu'au rivage. Un autre des enfans fut sauvé par le maître d'hôtel et le trois ème par un passager.

Le feu se déclara dans le bateau, vis-à-vis de l'habitation de l'ex-gouverneur Roman, au haut de la longue vue.

A la requête d'un grand nombre de nos abonnés nous offrons aujourd'hui au public l'adresse de notre représentant au congrès, Henry Johnson, au peuple de la Louisiane. Mettant à part la question de politique et la divergence de nos opinions d'avec celle de l'honorable ex-gouverneur, nous avons cru devoir nous rendre à la demande qui nous a été faite, car le document que nous publions, a pour but de faire connaître au peuple comment et de quelle manière M. Henry Johnson s'est acquitté de son mandat envers lui.

AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

Le profond intérêt que je sais que vous portez à des procédures de la dernière session du congrès me servira sans doute d'apologie, si je devie aujourd'hui de la route que j'ai jusqu'à présent suivie en vous soumettant une adresse. La nature de cette session et une de celles qui lui ont été d'un intérêt avec le plus intérêt; aussi ai-je cru qu'il était de mon devoir comme un de vos représentans immédiats de vous faire part sommairement de quelques faits vous sur divers incidens destinés, je le présume à faire partie de l'histoire du pays. Au nombre de ces incidents, le plus important à mes yeux, et celui sur lequel j'appelerai d'abord votre attention, est la tentative faite par M. Adams, du Massachussets, de présenter un mémorial, qu'il a dit être signé par des esclaves, et dont le but, ainsi qu'on la compris à l'époque, était de demander l'abolition de l'esclavage dans le district de Colombia. Une telle tentative fut considérée par toute la députation du Sud non seulement comme une insulte, mais encore comme une insigne insulte à nous, concitoyens de cette section du pays; et l'excitation qu'elle a produite fut sans exemple. Aussi fut elle à courte, comme on devait s'y attendre, avec les marques d'une indignation profonde et universelle. Le congrès employa quatre ou cinq de ses séances à écouter divers projets de résolutions faites dans le but de censurer la conduite du député dont l'imprudence l'avait conduit à tirer des effets pour présenter cette pétition. Les débats qui s'ensuivirent furent animés et orageux. Bref, une résolution présentée à ce sujet fut rejetée par une forte majorité, d'où l'on conclut que la chambre avait exprimé cette opinion que les esclaves ont le droit d'adresser des pétitions. Heureusement, pour la tranquilité générale, que, après une discussion étendue, le vote donné fut considéré de nouveau et les résolutions suivantes furent adoptées à une unanimité presque générale:

"Une demande ayant été faite par un honorable député de Massachussetts, pour s'assurer si un certain document qu'il tenait dans sa main et qu'il disait lui avoir été présenté par certains individus qui se déclaraient être esclaves, devait être classé dans la catégorie de ceux dont parle le décrêt de la chambre du 18 janvier; et le dit document ayant été reçu par l'Orateur, et celui-ci ayant déclaré que dans une conjonction aussi extraordinaire et si nouvelle, il devait avant tout prendre avis et l'opinion de la chambre.

"Résolu que cette chambre ne peut recevoir la pétition sans faire aux pieds sa propre dignité, les droits d'un grand nombre de citoyens du Sud et de l'Ouest ainsi que la constitution des Etats-Unis.

"Résolu que les esclaves n'ont aucun privilège d'adresser des pétitions, n'ont aucun des droits garantis au peuple des Etats-Unis par la constitution."

La première résolution fut adoptée par 160 votes contre 22, et la seconde par 172 contre 30.

L'état dans lequel se trouvait cette conduite comme satisfaisante en ce que la conduite s'apaisa d'une manière heureuse. Un vote du congrès qui l'eût reconnu aux esclaves le droit d'adresser des pétitions, aurait d'une manière inévitable, produit d'une dissolution complète de l'Union. Pour moi, je crus devoir faire connaître cette opinion à la chambre. Les Etats du Sud ne pourront, je crois, tolérer aucune intervention quelconque dans leurs affaires domestiques. Nous devons à cette sorte de propriété nos sont pas du domaine de la législation, et toutes les fois que le congrès a voulu régler l'esclavage dans le district de Colombia, sans le consentement du peuple de ce district et de celui des Etats de la Virginie et du Maryland, le système de défense naturelle qui portera aux Etats du Sud l'obligation de se séparer paisiblement de la fédération. Je serais quant à moi disposé à faire tout ce qu'il est en mon pouvoir pour conjurer une si malheureuse éventualité. Instruit dès ma plus tendre jeunesse à regarder le maintien de l'Union comme la plus forte garantie de notre liberté et de notre existence politique, je ne puis envisager sans douleur la possibilité de cette rupture sans éprouver un sentiment de profonde tristesse. Mais, que profondément, que quelqu'un ait conçu de telles appréhensions à l'Union fédérale, et quelqu'un prévoie les conséquences de l'abolition, je suis néanmoins disposé à risquer tout, à repousser de toutes mes forces toute interférence du gouvernement dans la question de l'esclavage. Je m'exprime ainsi parce que je crois être d'accord avec le sentiment unanime du Sud. Les peuples des Etats où règne l'esclavage ne sauraient endurer plus longtemps ces démonstrations, qui, depuis nombre d'années, se sont répétées. Le temps est arrivé où les Etats du Sud doivent déclarer, dans leur souveraineté, que le congrès n'a pas le pouvoir d'abolir l'esclavage dans le district de Colombia, et qu'il ne saurait tout faire sans un acte d'usurpation. Une connaissance générale de cette opinion devrait avant longtemps arrêter les mesures les plus nécessaires pour le salut du Sud.

Les mêmes hommes à la pétition des abolitionistes, dont pullulent depuis quelque temps les deux branches de la législature, ont été immédiatement, pour but, non de les voir immédiatement l'objet en vue, mais de forcer l'agitation, et finalement, de conduire à une législation favorable à ces projets. Je suis cependant disposé à croire que le congrès n'est pas disposé à en venir à ce point, et que la très grande majorité du peuple des états où l'esclavage est aboli n'est pas disposé, à l'époque actuelle, à entrer en contact avec les habitans du sud; et je suis à présumer que l'esprit de fanatisme, qui domine principalement, je le crois aussi, les femmes et quelques hommes séduits, sera finalement abattu, et que la paix et l'harmonie de l'union seront de nouveau établis sur leurs bases premières et qu'elles se consolideront à jamais.—Comme preuve de la réalité de ce sentiment de bienveillance et d'affection de la part de ce peuple envers nous, je suis heureux de pouvoir dire que la législature du New Hampshere adopta, le 14 décembre dernier, à une unanimité presque générale, les résolutions suivantes:

"*Il est résolu, par le Sénat et la chambre des représentans, réunis en cour générale, que nous reconnaissons les droits constitutionels que possèdent les divers états de l'union, d'exercer une juridiction exclusive, dans leurs limites respectives, au sujet de l'esclavage domestique.*

"Il est de plus résolu que le congrès ne peut, sans violer la foi publique, abolir l'esclavage dans le district de Colombia, à moins que ce ne soit à la requête des citoyens de ce district et du consentement des Etats qui ont cédé ce territoire au gouvernement général."

J'ai également appris de quelques membres du congrès, représentant certains Etats où l'esclavage est aboli, et je dois placer la plus grande confiance dans cette information, que le chiffre des abolitionistes n'augmente pas, et que la grande masse du peuple dont ils sont les députés est opposée à ce que cette question s'agite de nouveau. Mais si contrairement à ce que nous devons raisonnablement espérer, ce nombre d'abolitionistes venait à augmenter au point de contrôler les procédures du congrès, le peuple du sud n'aura alors qu'une seule marche à suivre. Au lieu de perdre son temps à faire de longues et d'inutiles remontrances au congrès, il faudra en venir à un accommodement, et faire cesser toutes les relations avec un état de chose pareil à celui d'où il est désormais...

Tandis que je suis sur ce sujet, je ne saurais m'empêcher d'exprimer mes regrets de voir qu'un homme qui a été élevé au premier emploi du monde, et qui a rempli son mandat, non seulement avec une habileté distinguée, mais avec une grande sagesse et une modération extrême, n'ait pu croire un moment qu'il devait se retirer de son poste seulement de manière à soulever un orage dans le pays contre lui. En effet, à l'appui de leur conduite, la fondation de notre liberté. Cette circulaire, qui n'était plus nécessaire de sa part qu'il n'ait été déclaré à plusieurs reprises opposé aux volontés des abolitionistes. Mais il est clair qu'avait tout un chacun à cesser des emplois, et il a poussé trop loin son zèle à ce sujet, et je ne sens plus l'envie de le condamner.

Le second sujet sur lequel j'appellerai votre attention est cet état extraordinaire de choses qui a prévalu, depuis quelques mois dans le pays. Avec des moyens plus grands que n'en avait le gouvernement à toutes les époques précédentes, il existe cependant une gêne dans la circulation monétaire, qui se répand d'une manière alarmante. On croit que cette gêne est la conséquence de la circulaire lancée l'été dernier par le département de la trésorerie, et des opérations des banques de dépôt, sur lesquelles il n'est pas nécessaire que je commente.

Je regrette d'avoir à dire que cette gêne continuera à durer encore, à moins que M. Van Buren ne voie l'urgence d'abroger cette circulaire onéreuse, qui fut un des actes les plus impopulaires de l'administration Jackson. Un bill à cet effet passa dans les deux chambres, à de fortes majorités, mais l'ex-président, sans précisément y avoir opposé son veto a fait l'équivalent en le gardant en sa possession et en privant ainsi le congrès de l'occasion de pouvoir agir à ce sujet, de la manière prescrite par la constitution.

Trois autres mesures d'une non moins grande importance ont échoué de la même manière. Le bill sur les terres, qui restreignait les ventes de terres publiques à ceux qui les habitent actuellement (actual settlers) et leur assurait le droit à la double concession. Ce bill fut déposé sur le bureau de la chambre, où il resta en repos du moins pour le moment. J'avais quelques objections à faire contre ce bill, cependant j'aurais dû voter pour son adoption, parce qu'il concernait principalement ceux qui s'établissent sur les terres vacantes. Le bill des fortifications, auquel on avait ajouté une disposition au sujet de la distribution de l'excédent du revenu de 1837, fut perdu par un malentendu entre les deux chambres. La responsabilité de ce résultat doit peser sur la majorité du sénat qui, nonobstant l'expression précise du vœu populaire de la chambre, persista à rejeter l'amendement qu'elle eut la certitude que le bill serait ainsi détruit. Vient ensuite le bill du tarif, qui proposait de réduire le revenu du gouvernement à ses besoins, et abrogeant les droits sur certains articles d'importation. Ce bill subit le même sort que les deux autres. Durant le cours de la session une proposition fut faite dans la chambre de réduire l'impôt sur le sucre. J'avais l'intention d'argumenter longuement contre l'adoption de cette mesure, si préjudiciable aux intérêts de la Louisiane; mais pour me conformer au vœu fortement prononcé de la chambre, je me contentai de demander le dépôt de la proposition sur le bureau, sans débat sur cette question, et ma motion prévalut à une grande majorité, ce qui était l'équivalent d'un rejet.

Le conflit sur les affaires étrangères, des deux chambres a recommandé en regard du Mexique l'adoption d'une mesure d'un caractère moins belliqueux que celle proposée par le ci devant président. La mesure remplira mieux le but, ainsi que l'on doit s'y attendre, à *l'ultima ratio* du droit des gens, que la suggestion de l'exécutif. Cette marche modérée tendra, je n'en doute pas, à rétablir l'harmonie entre le Mexique et les Etats Unis en faisant disparaître tout sujet de plainte de la part de notre gouvernement.

L'indépendance du Texas a été définitivement reconnue en conséquence de l'allocation votée pour subvenir aux dépenses et aux salaires de l'agent diplomatique auprès de cette nouvelle république. Je regrette sincèrement que les devoirs que j'ai eu à remplir dans le comité chargé, dont je faisais partie alors, m'aient empêché d'être présent à la séance et de donner ainsi mon vote en faveur de la mesure.

Sachant quelle est la nature de l'inquiétude qu'éprouvent les citoyens de la Louisiane sont au sujet en raison des délais qu'a mis le gouvernement à ajuster les titres de concession, et par manque de patentes pour ceux des réclamations qui ont été confirmées, j'ai cru qu'il était de mon devoir de présenter dans les premiers jours de la session une résolution dont le but était de faire une enquête auprès du secrétaire de la trésorerie des motifs de ce délai, &c.

J'éprouve le plus grand plaisir à vous informer que j'ai réussi à obtenir du congrès les allocations suivantes, qui sont de la plus haute importance pour la Louisiane:

"Pour enlever les obstructions qui se trouvent aux bouches du Mississipi, en outre de la somme de $75,000, déjà votée, on a alloué une somme additionnelle de 200,000 piastres." Cette somme est le maximum de celle que l'on pourra dépenser jusqu'à la prochaine session du congrès, car alors et je n'en ai pas le moindre doute, tout surplus que pourront nécessiter les travaux à faire sera de suite accordé.

"Pour la construction d'un hopital maritime dans la vie de la Nouvelle Orléans, 75,000 piastres.

"Pour balises et phares au port Pontchartrain, additionnellement à la somme déjà allouée, 20,000 piastres.

"Pour la construction d'un phare sur les bords du lac Pontchartrain, à l'embouchure du bayou St. Jean, 10,000 piastres.

"Pour la construction d'un phare et d'un local à l'usage du gardien, sur l'île St. Joseph, lac Borgne, 12,000 piastres.

"Pour la construction d'un phare à la passe qui joint le lac Pontchartrain et le lac Maurepas, $5,000.

"Pour placer deux bouées à la passe de l'île Dauphine, deux autres à la Pass Cristiana, et enfin, deux autres à la passe à Héron, $4,500.

"Pour l'établissement d'un phare à la passe Sud-Ouest de la baie Vermilion, ou dans ses environs, 5,000 piastres.

"Pour la construction d'un phare sur les bords du golfe du Mexique, à l'endroit fixé par le commerce de la Nouvelle-Orléans, et désigné si je ne me trompe, sous le nom de Cap Bass, $10,000." En tout 374,000 piastres.

Le Congrès a passé dans la dernière nuit de la session un loi qui modifie le système judiciaire et qui établit deux nouvelles cours de circuit. Les Etats de la Louisiane, de l'Alabama, du Mississipi et de l'Arkansas, composent un de ces deux circuits.

Si l'on nomme juge de cette cour, un homme qui possède les qualités nécessaires à de si hautes et si importantes fonctions, la Louisiane aura droit de se réjouir de la passation d'une loi qui lui accorde tous les avantages d'un système dont a joui long tems les vieux Etats de l'Union.

Malgré tous les efforts qu'ont fait les députés de la Louisiane pour parvenir à leur but, plusieurs bills de nature à intéresser immédiatement le peuple de l'Etat n'ont pas pu être passés, faute de temps. Je regrette sincèrement que dans le nombre se trouvent les bills suivans: l'acte pour pourvoir à la construction d'une douane et d'un magasin public, dans la ville de la Nouvelle Orléans; les actes pourvoyant à la vente à l'enchère des titres de Bastrop, Maison Rouge et autres à certaines terres, et relativement à nombre de réclamations sur cette partie du pays située entre le Mississipi et la Rivière aux Perles; et enfin l'acte pour changer le système de douanes. Je suis d'avis cependant que tous ces bills auraient été adoptés, si l'exception, de la dernière, si tant de temps n'avait pas été employé aux débats de l'affaire Whitney. Mais aucun tribunal au monde, composé d'autant de membres que l'est le Congrès des Etats-Unis, et ayant par devant lui une semblable somme d'affaires, ne saurait être compétent à décider sur des réclamations privées, de la nature de celles qui sont actuellement soumises à la considération de ce corps.—Les délais auxquels le congrès est sans cesse exposé par l'investigation des pièces équivalent au dénégation de justice. On sentira sans doute, mais je l'ai déjà indiqué, combien il est facile à établir d'autres tribunaux pour l'examen de ces affaires, car des centaines de réclamations particulières sont ajournées de session en session pour les motifs que je viens d'expliquer.

La grande lutte politique qui vient tout récemment d'agiter le pays, s'est terminée par l'élection de Martin Van Buren, comme président, et de Richard M. Johnson, comme vice-président des Etats-Unis. S'il faut s'en rapporter à l'adresse d'inauguration de M. Van Buren, il paraîtrait que ses opinions et ses sentiments, quant aux droits et aux intérêts du Sud, sont en harmonie avec ceux des citoyens de ce quartier. Il pourra y contribuer beaucoup pour protéger les droits de cette partie de l'Union, et pour supprimer et éteindre cet esprit de fanatisme, qui donne avec tant de force certaines sections du pays, qui il menace de renverser le gouvernement. Je pense que je suis autorisé à, vous le savez, opposé à l'élection de M. Van Buren; cependant, si son administration ne base sur des principes républicains, si dans l'exécution des devoirs importans qui lui sont imposés il se conduit comme le président d'un grand peuple et non comme l'homme d'un parti; si, enfin, il suit une marche qui ait pour but de fortifier et de perpétuer l'Union, il recevra mon appui et méritera l'approbation du peuple de la Louisiane. Je n'ai rien de cet esprit de parti qui pourrait m'aveugler au point de m'empêcher de porter un jugement candide et impartial sur son administration par ses actes et de donner mon assentiment à telles mesures qui mériteront d'être approuvées.

Je terminerai en vous témoignant du regret que j'éprouve en songeant que mes services au congrès ont été cette année-ci vos derniers à mon état actuel; cependant je puis affirmer que jamais je n'aurai plus de fierté à votre zèle et de fidélité à servir et défendre vos intérêts que j'en ai apporté. Tout mon temps fut consacré exclusivement aux affaires de mes constituans, non seulement dans la chambre, mais encore dans les bureaux publics.

H JOHNSON.

WASHINGTON-CITY, le 7 mars 1837.

FRANKLIN, 25 mars.

Nous remplissons un devoir pénible en annonçant l'accident malheureux qui vient d'avoir lieu dans notre paroisse. Lundi dernier 24 de ce mois, un grand nombre d'individus s'étaient assemblés à l'habitation de feu M. N. Verret, afin d'assister à la vente des propriétés de ce dernier, vers onze heures du soir, la vente étant terminée, chacun voulait se retirer; mais à cet effet, il fallait traverser le bayon Têche, et le vent qui soufflait avec violence rendait à quiper un peril imminent. Cependant, près de 20 personnes s'embarquèrent sur une espèce de canot ou plate forme, et en nageant vers la rive opposée, à peine avaient-ils atteint le milieu du bayou, que le bateau s'emplit d'eau et sombra; on vit alors un triste spectacle; une grande partie des personnes qui s'étaient embarquées ne savaient point nager, et cherchaient à s'accrocher aux débris du bateau. On pense que plusieurs individus se sont noyés; mais on n'a pu jusqu'à présent savoir qu'un jeune homme de 17 ans, le fils du Rév. M. Rawls, a été trouvé le lendemain à l'endroit où il était tombé à l'eau; les autres ne sont point connus.

Cette catastrophe est d'autant plus malheureuse, qu'elle n'est que la suite d'un manque absolu de prudence; car le danger était visible, et il eut été facile de l'éviter, en ne s'embarquant pas tous à la fois.

Républicain.

(Communiqué.)

ENCORE DE L'EDUCATION.

Le système d'éducation à suivre pour la jeunesse de notre pays, semble être en ce moment la question qui occupe le plus sérieusement les esprits doués de quelques vues philantropiques. Les opinions sont diverses; l'une prétend qu'il est absolument nécessaire d'avoir un corps enseignant tels que les jésuites, l'autre repousse cette classe d'hommes avec force; la conviction paraît égale des deux côtés; les partisans de la première disent que l'éducation dirigée par les jésuites est préférable à cause de son homogénéité et en outre, parce que ce sont elle les hommes les plus capables et les plus distingués qui ont été formés par eux. La seconde opinion répond: qu'il serait dangereux d'en élever cette caste enseignante qui dans toute les époques de son existence, en Europe, a conspiré contre le souverain contre les libertés publiques, elle en voque en sa faveur l'histoire; et rappelle que les plus part des gouvernements européens ont été obligés de les bannir de leurs états.

Je n'examine pas la question sous le rapport politique, elle me paraît plus digne d'une société pour l'avenir de notre jeunesse, c'est donc sous le rapport de l'éducation proprement dite que je vais la traiter.

Quelque soit la matière sur laquelle on écrive, on doit toujours s'appuyer ou sur des faits acquis et reconnus, comme les faits historiques, ou sur des raisonnements ayant la vérité pour base; c'est le plus sûr moyen ne combattre ses adversaires; je vais en user. Quel est le pays qui a le plus de jésuites de toute espèce et de tous les ordres, tels que Trappistes, Oratoriens, Carmes, Capucins, &c. c'est sans contredit l'Espagne, eh bien, malgré vingt-cinq ans d'anarchie et de révolutions, et quoique plusieurs fois les jésuites ayant été chassés par la faux populaire, le jésuitisme n'en a pas moins demeuré debout. N'est-ce pas lui en effet qui encore en ce moment précipite dans des malheureux égarés dans une guerre de fanatisme et d'ignorance? Qui ignore qu'en Espagne, toute la classe enseignante est jésuite ou moinale; et est-il cependant ou se trouve le moins de vraie éducation? Qui peut citer donc, où sont ses prêtres? où sont ses orateurs? enfin, moi, où les littérateurs, la nation compte-t-on quelques hommes distingués, et encore faut-il remonter à une époque assez reculée, et cependant quel peuple aurait plus digne de voir des hommes de génie, lorsque toutes les pages de son histoire sont fourmillantes de faits, de son bonheur et de sa gloire? Parcourons les autres contrées de l'Europe.

La France n'avait point de jésuites à plusieurs époques, l'éducation de la jeunesse confiée aux moins des jésuites, et ce qui a fait errer beaucoup de gens qui le pensent encore aujourd'hui, que c'est à eux que l'on doit d'avoir formé la plupart des hommes de talents, tous anciens que modernes? Le meilleure manière de dissiper cette erreur c'est par des noms; prenons au hasard, Laharpe, Picard, Fouché, Grétry, &c. qui ont été élevés par les jésuites, bien connus, les pères de l'oratoire: toute fois s'il est une vérité incontestable, c'est que presque toujours les circonstances font les hommes. Sans la vive et paternelle protection de Voltaire pour Laharpe, celui-ci ne fut jamais parvenu à la célébrité qu'il a acquise dans les lettres et qu'il mérite. Sans l'écume de géométrie qui occasionna la révolution d'Etat qu'il n'eut jamais été membre d'une des premières assemblées législatives du monde connu, et jamais il ne fut devenu ministre de Louis XVI; Fouché n'eut jamais connu la *tactique politique*, en servant avec tant de zèle le despotisme impérial et les décemvirs, distingués de la restauration, il fût resté écrivain, et obscur peut-être, car ses mémoires ne sont considérés que comme une œuvre littéraire très ordinaire. Voilà pour une partie de l'école ancienne.

Mais avant et depuis lors, les hommes du plus grand mérite ont ils été élevés par les jésuites; c'est ce qu'il faut examiner. Prenons trois époques mémorables pour la science. Bernardin et Jean Jacques, voilà pour la première; Népomucène-Lemercier, Pigault Lebrun, Alexandre Duval, Tissot, Etienne, voilà des hommes qui appartiennent à la seconde; dans la troisième ne trouvons Chateaubriand, Andrieux, Victor Hugo, Balzac, Dumas, Casimir De Lavigne; ajoutons à ces noms les suivants, Cuvier, Arago, Lacepède le général Foy. Tous ces hommes ont été ou sont du plus grand talent, poètes, écrivains, publicistes, orateurs, hommes de guerre, astronomes, naturalistes, classiques et romantiques. Pas un n'a reçu l'éducation de la main précieuse des jésuites: en sont ils moins distingués?

Encore quelques mots sur ce point: les hommes des autres pays comme Shakespear, Addison, Milton, Pope, Byron, Walter Scott, Fenimore Cooper, Washington Irving, Kotzebue et une foule d'autres ont ils été élevés par les révérends pères? Non, et cependant ils occupent les premiers rangs dans le monde littéraire.

Reconnaissons donc qu'on peut devenir le titre de génie, homme de talent, homme distingué sans le secours de ces MM. qui donneraient peut être à notre jeunesse quelques mauvais principes politiques de plus et une bonne éducation de moins.

Mais qu'un, l'éducation en manque d'unité, elle manque de cette force qui donne la vie et la lumière aux localités intellectuelles; elle n'a pas de règles fixes et invariables; ceux qui s'en sont occupé pour la plus part du temps en ont fait un sujet de profit, de spéculation, de lucre.

Il ne faut pas se le dissimuler, c'est là que se trouve le vice; est il donc sans remède, je crois loin de le penser.

Pour avoir une éducation homogène, pour avoir de fortes études, il faudrait d'abord qu'elle fut protégée et fixement par la puissance gouvernementale; lui donner des institutions ... et particulières, ne pas abandonner ministère à des ... au professorat, tous les ... la plus part aux ... et sans capacité; il faudrait enfin, des hommes gradués.

Quoi vous créez des privilèges exclusives, et dans un état démocratique ils ne doivent exister, c'est là ce me semble une erreur. En effet, empêcher l'incapacité, l'ignorance, souvent l'impunité d'arriver au exercice de l'enseignement, n'est pas le préambule pour atteinte à la liberté, est si par cette sage prohibition je trouve le moyen d'obtenir de la classe enseignante des garanties de talent, de probité, je rends service à la société en n'y écartant l'avenir de la jeunesse dans des mains capables et pures.

Maintenant jusqu'à ce jour il n'en a pas été ainsi en professeur qui veut, cela peut se comprendre pour les nations premiers comme la lecture et l'écriture; mais professer le latin, l'histoire naturelle, la chimie, les sciences exactes, tout le monde peut le faire. Voyez les résultats: la plupart des pères de famille expatrient leurs enfants, se privant du bonheur que l'on goûte en la voyant, dont elle ne voyant le germe de l'éducation se développer sous leurs yeux, mais tout le monde dira, cela, et tout le monde restera indifférent.

Est-il donc impossible d'avoir à la Nouvelle-Orléans même un bon collège; non sans doute, mais où est l'homme, homme ambitieux, l'homme d'un talent reconnu qui voudra entreprendre cette tâche, si ... sans dontes, mais il ... telle je ... des que ... un peu plus ... pour, après avoir consacré de ... sans que ... peut être.

Néanmoins je déplore sincèrement cette apathie. Je le déplore dans l'intérêt de mon pays, dans l'intérêt de la jeunesse, et si j'en ... quelques personnes connues sentaient assez de force, assez d'union pour créer l'établissement dont je parle, j'y concourrai de tous mes efforts. Mais je ne trop me flatte, je suis trop jaloux de la voir arriver au premier rang de la gloire littéraire pour que je puisse donner mon vote en faveur d'une éducation jésuitique; je la considère comme un fléau, comme un ennemi puissant contre les libertés publiques et comme anti-social!

L. C.

Par Autorité.

No. 60.

ACTE

Pour incorporer la Compagnie de St. André, de la Nouvelle-Orléans.

Section 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que Robert Ferguson, président, John Racine vice président et John Copland secrétaire et tous autres qui sont ou pourraient à l'avenir devenir membres de l'association, sont et demeurent par le présent incorporés sous le titre de Société de St. André de la Nouvelle-Orléans, et sous ce titre jouiront du droit de succession perpétuelle et auront habileté à prendre, recevoir, acheter et posséder toute espèce de propriétés mobilières ou immobilières, [pourvu que lesdites propriétés immobilières ne dépassent pas une valeur excédant de cinquante mille piastres], vendre, transférer ou céder lesdites propriétés, et en disposer à leur gré, pourront ester en justice, attaquer et être attaqués pardevant toutes cours de justice et autres, et avoir un sceau commun qu'ils pourront changer, renouveler ou briser à leur gré.

Section 2me. Il est de plus décrété, &c., Que les membres de ladite corporation auront adopté et établi pour son administration des règlemens qui ont été acceptés par eux, lesdits règlemens devenir obligatoires pour tous les membres de ladite société, laquelle pourra faire telles autres règles qu'elle jugera nécessaires pour l'administration de ses affaires, et cette élection sera faite de la manière et à l'époque prescrite par lesdits règlemens, lesquels pourront de tems à autres être changés ou amendés et leur société pourra faire et passer telles ordonnances qu'elle jugera nécessaires pour l'administration de ladite corporation, pourvu que lesdits règlemens ne soient pas contraires à la constitution et aux lois de l'Etat ou des Etats-Unis.

Section 3me. Il est de plus décrété, &c., Qu'il ne sera permis à ladite corporation d'employer ses revenus autrement que dans un but charitable.

Section 4me. Il est de plus décrété, &c., Que cette charte demeurera en force pendant l'espace de trente ans à dater de sa promulgation.

(Signé) ALCÉE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 11 mars 1837.

(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 61.

ACTE

Pour incorporer la Compagnie des Bains de la Colonnade et de l'Institut de la Nouvelle-Orléans.

Attendu que A. L. Plough, Renard O. Pritchard, James P. Freret, James H. Caldwell, Thomas Sadell et leurs associés ont l'intention de créer dans la ville de la Nouvelle-Orléans, un établissement de Bains publics sur un plan commode et étendu, et qu'ils désirent l'adoption d'un acte d'incorporation pour leur action en compagnie de leur projet:

Section 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que les personnes sus nommées, leurs associés et successeurs, sont et seront un corps politique et incorporé sous le nom de "Compagnie des Bains de la Colonnade et de l'Institut de la Nouvelle-Orléans", et sous ce titre pourront poursuivre et être poursuivis, avoir un sceau commun, se faire des obligations par le paiement des travaux qu'ils feront et qu'ils contracteront avec toutes les conditions relatives à l'administration de leurs ouvrages, acheter et posséder et disposer de tels biens meubles et immeubles nécessaires pour les établissemens qu'ils se sont proposé, et faire d'autres règlemens et règlemens pourvu qu'ils ne soient pas contraires à la constitution et aux lois de l'Etat et des Etats-Unis.

Section 2me. Il est de plus décrété, &c., Que les bâtisses et dépendances de la dite compagnie devront être construites de manière à former un établissement pour les bains, les vapeurs et les ... et accessoires, et autres ... et seront ... et seront disposés convenablement par les administrateurs de ladite corporation.

Section 3me. Il est de plus décrété, &c., Que le fonds capital de la compagnie ne devra pas excéder la somme d'un million, divisé en actions de cent piastres. Les livres de souscription au capital seront ouverts dans la ville de la Nouvelle-Orléans au bureau de F. C. Gregoire à 10 heures de l'O jeudi, dans la huitaine du premier jour de mai prochain, et seront fermés lorsque les cinq premiers administrateurs seront élus; il se tiendra une assemblée des actionnaires dans trente jours; si pendant le temps prescrit les actions au plus ne seraient pas toutes remplies, alors les livres de souscription seront rouverts et l'on procédera en consentant à assurer pour compléter le fonds capital; et si les souscriptions seront réitérées en réduisant le montant des actions, de manière qu'on ne ... plus grand que celui de ... Si pendant le montant total du fonds capital ... pas été souscrit, alors les livres de souscription seront de nouveau ouverts durant un mois à diverses époques et ils auront été ouverts la première fois, à la diligence du bureau des commissaires. Il est cependant bien entendu que la société ne pourra commencer ses opérations qu'autant qu'il y aura la somme d'au moins cent mille piastres.

Section 4me. Il est de plus décrété, &c., Que les affaires de ladite compagnie seront administrées par un bureau de directeurs composé de cinq personnes, lesquels devront être des actionnaires en ... pour remplir ensuite les offices et agens qu'ils jugeront à propos. Les susdits commissaires convoqueront la première fois au ... de directeurs, et ils resteront en fonctions jusqu'au premier lundi de février mil huit cent trente huit. Le premier lundi de janvier mil huit cent trente huit, et le premier lundi de janvier de chaque année subséquente, les actionnaires devront procéder à l'élection du nombre ci-dessus mentionné de directeurs après en avoir donné avis public pendant quinze jours dans deux des gazettes publiées à la Nouvelle-Orléans. Le nouveau bureau des directeurs entrera en fonctions le premier lundi de février de chaque année, et aura le droit de remplir les vacances occasionnées par le décès, la démission ou l'absence permanente de ses membres.

Section 5me. Il est de plus décrété, &c., Que le fonds capital de ladite compagnie devra être payable de telle manière et en tels termes que le bureau des directeurs déterminera par un avis public, et toute négligence de la part d'un actionnaire dans le paiement de ses actions, en entraînera la perte, au bénéfice de ladite compagnie, de toute somme qu'il aurait précédemment payée et l'avis sera le même que celui qui est pourvu dans la section précédente.

Section 6me. Il est de plus décrété, &c., Qu'en considération des services rendus à la compagnie par ledit A. L. Plough pour la composition et la préparation des devis et plans du susdit établissement, il est par le présent autorisé à souscrire et posséder trois cents actions du capital de ladite compagnie, en sus que le nombre d'actions concédées d'une autre manière réuni à celles accordées par le présent audit A. L. Plough s'élèvent à un montant suffisant pour former le capital entier de ladite compagnie; Et dans le cas où le montant des actions ainsi souscrites ne fut pas suffisant pour former le fonds capital, alors la souscription dudit A. L. Plough sera réduite en proportion; Bien entendu que les actions ainsi accordées audit A. L. Plough seront payées du montant des bénéfices de ladite compagnie excédant l'intérêt de huit pour cent l'an, et il est entendu aussi que ledit A. L. Plough, ses héritiers ou ayant cause auront droit à leur portion du dividende, mais que ledit excédant du huit pour cent n'aura pas été suffisant pour les payer.

(Signé) ALCÉE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 11 mars 1837.

(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Expédiés.

Nav. Elizabeth, Thayer, Havre, L H Gale.
Navire Cornbrook, Bristow, Liverpool, V. Wance & Co.
Barque Contad, Koeme, Trieste, Dussau & co.
Brick Rowe, Cole, Havane, C. Bucklin.
Brick Saunder & John Perkins, Fernandina, S & J P Whitney.
Brick Carroll, Young, New-York, Hodge, Oxnard & co.
Brick Spartan, White, Boston, Bailey & Abbott.
Goel. La Bruce, Robbins, Port au Prince, W H Sumner & Co.
Mistico Carmen, Pages, Havane, J. Pratte & Spo.

Arrivés.

Bateau de remorque Shark, Thomas, venant des passes avec quelques bâtiments—Rien en vue lorsqu'il quitta la barre.

Brick Cherub, Doane, 73 jours de Macéns, au capitaine.

Goel Hellen, Ashby, en 12 jours de Matamoros; au capitaine.

Goel. Grecian, Britton, de Franklin, Attakapas, au capitaine.

Goel. Orbitt, Williams, de la Mobile.

Navire Andrew Jackson, Foster, de la Mobile.

Brick Apalachicola, Spiller, d'Apalachicola, au capitaine.

Brick Architect, Gray, de Baltimore, à George Bedford.

Bateau à vapeur Constitution, Howard, de Portsmouth Ohio.

Bateau à vapeur Claiborne, Barrett, de Grand Gulf, au capitaine.

Bateau à vapeur Henry Lee, Holton, de Louisville, au capitaine.

Bateau à vapeur Commerce, Mobe, de Saint Martinville.

Librairie Française et Espagnole.
Dirigée par A. L. BOIMARE.

LETTRES sur les Etats Unis, par Michel Chevalier; 2 vol. 8o. 20 mars—3t

DERNIERES DATES.

Boston	13 mars	Tampico	13 mars
New-York	21 mars	Mexico	4 mars
Philadelphie	21	Londres	13 fev.
Baltimore	22 mars	Liverpool	14 fev.
Washington	21 mars	Havre	16 fev.
Charleston	23 mars	Bordeaux	16 fev.
Havane	16 mars	Marseille	20 janv.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER.
200 balles Mississipi | 11

REMARQUES.

Le temps, durant la semaine, a été beau et favorable à la préparation des affaires. Les produits de toutes espèces arrivent librement, et une large portion de ces denrées est expédiée pour le Nord, pour compte des propriétaires; il s'en vend peu et à des petits lots.

Jeudi, deux avis commerciaux du Havre, du 7, et de Liverpool du 17 février, ont été reçus, Le marché aux cotons de ces deux places continuent à décliner, et sont calmes à des taux réduits. Depuis quelques temps chaque arrivage des marchés précités nous apporte des avis défavorables; ceci induit à croire que les existences s'accumulent sur ces deux places.

Coton.—Il y a encore eu une baisse de ½ à 1¼ ct. dans les prix de cette denrée, et les transactions ont été ou ne peut plus limitées, même à ces taux, réduits; au fait, nous pouvons dire que les prix sont nominaux: il est probable que ceci est plutôt dû à la difficulté qu'éprouve la négociation des effets sur place qu'au manque de vouloir de la part des acheteurs de traiter pour les prix demandés.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 8364 balles comprenant: 41 balles Mississipi à 10 1/2 cts; 827 do. à 11; 349 à 11 1/2; 419 à 11 1/4; 870 à 11; 708 à 10 5/8; 857 à 10 1/2; 1520 prix inconnus; 211 Louisiane à 14 1/2; ... à 12 3/4; 254 à 12; 86 à 12; 33 à 11 1/2; 43 à 11 1/4; 419 à 11 1/4; 314 à 11 1/2; 1115 prix inconnus; 50 Tennessee 10 1/4; 224 Alabama 11; 39 à 10; 114 à 10 1/2; 118 du district de l'Ouest, 9; 159 Arkansas et 79 Mobile, prix inconnus.

Nous trouvons que tous les principaux marchés aux cotons dont nous avons eu l'occasion de parler, tels que ceux de Charleston, Savannah, Augusta et N. York, déclinent. Cette déferveur ne peut nullement étonner si l'on considère les rapports défavorables des marchés européens, joints à la dépréciation qui règne sur les marchés monétaires en général.

Sucre.—La demande pour cet article a été très limitée durant la semaine, et les ventes ne se sont bornées qu'à de petits partis, plus ou moins, à nos cours établis. La qualité inférieure n'est en demande à aucun prix.

Melasses.—L'article continue à éprouver une bonne demande et se vend assez débarrué, mais toutefois à une baisse d'un cent par gallon, des cours de la semaine dernière.

Farine.—Les prix de cette denrée ont très peu varié depuis quelques semaines; les renforts arrivés ont été peu considérables et les ventes très limitées.

Mais.—Cet article, comme beaucoup d'autres, a une tendance à la baisse; cependant, il éprouve encore une bonne demande à nos cours.

Foin.—Les importations de cet article ayant eu lieu avec autant de fréquence et d'abondance qu'à aucune autre époque de la saison, il en est résulté une baisse dans les prix. Nous le quotons maintenant à $3 les 100 liv. et est calme.

Provisions.—Le jambon et le saindoux ont baissé d'environ ½ ct. Nous referons à nos quotations.

Fret.—Il y a une bonne demande de navires aux taux courants, c'est-à-dire, 7/8 d. pour Liverpool et 1 1/2 ct. pour le Havre.

Cabotage.—Est animé à nos quotes, et les navires, tant pour le cabotage que pour les ports étrangers, nous viennent de plus en plus rares.

PRIX COURANT DE LA NOUVELLE ORLEANS

ARTICLES DIVERS.		Dz	A
COTON	Bon et fin, la liv.	— —	— 16
"	Bon et beau	— —	— —
"	Beau	— 12½	— 13
"	Moyen	— —	— —
"	Ordinaire	— 8	— 9
TABAC	Première qua.	— 4	— 5
"	Seconde	— 3	— 4
"	Crosé	— 2	— 3
"	De Cube	— 22	— 29
SUCRE	Nile. Orleans	— 5½	— 6½
"	Cube, blanc	— 11	— 11½
"	Do. brun	— 7	— 7½
MELASSES		— 24	— 23
T. D'EMBAL	De l'Ouest, la yard	— 25	— —
"	De Dundee	— —	— 22
C. D'EMBAL	la livre	— —	— —
CHARBON	De l'Ouest, le baril	75	—
"	De Liverpool	—	—
"	D'Ecosse	— —	— —
CHANDELLES	Blanc de bal. N. Bed.	— 26	— —
"	Do. de Nantucket	— 35	— —
"	De suif	— 15	— —
CAFE	De Cube	— 11	— 12½
"	Du Brésil	— 11½	— 12
"	De St. Domingue	— —	— —
FARINE	Le baril	8 12	8 37
FRUITS.			
RAISINS	Par caisse	1 75	2 25
"	Par demi-caisse	1 50	2
"	Par quart de caisse	— —	
AMANDES	A coque tendre, la l.	— 10	— 13
"	A coque dure	— 7	—
POISSON.			
MORUE	La caisse	1 50	1 62½
HARENG		— 95	1
MAQUEREAUX	No. 1, par bar.	11 50	—
"	No. 2	10 50	— —
"	No. 3	7 50	—
GRAINS.			
MAIS	En épis, par baril	1 —	— —
"	En grains, par boisseau	— 72	— 75
HARICOTS	Par baril	1 —	(a)
FOIN	Les 100 livres	2 —	
PEAUX	Louis et Miss.	— 9	— 10
"	Mexicaines	— 10½	— 11½
PLOMB	En saumons	6 75	—
"	En barres, la liv.	—	— 8
CHAUX	De l'Ouest, le baril	—	— —
"	De Thomaston	2 —	—
PROVISIONS.			
BŒUF	Mess	15 —	— —
"	Prime	10½ —	11
PORC	Clair	23 —	23 50
"	Mess	20 —	20 50
"	Prime	16	16 50
"	Plats côtes	6 —	6 50
JAMBON	Jambon, la livre	— 11	— 11½
"	Côtes	— 11	— 11½
"	Epaules	— 7½	— 8
"	Plats côtés	— 8½	— 9
SAINDOUX		8	9
BEURRE	Du Nord	— 28	— 31
"	De l'Ouest	4 25	4 50
SEL	De Liverpool, le sac	1 75	2 —
"	Fin, par sac	2 75	— —
"	Des Iles Turques, p. bo.	— 25	— —
RIZ	De la Caroline, les 100 l.	3 75	1 25
EAU-DE-VIE	Franç. 4e pr., le gal.	1 90	— 62
"	Américaine, 1re pr.	— 50	— 52½
RUM	De la N. Orl. 1re pr.	— 45	— —
"	De la Jamaïque	2 50	— —
"	Du Nord	— —	— 46
GENIEVRE	De Hollande	1 25	— —
"	Américain	1	— —
WHISKEY	Commun	— 35	— 36
"	Rectifie	— 36	— 37

EXPORTATION De Coton et de Tabac.

DEPUIS LE 1er OCTOBRE 1836

Exporté à	Coton: Cette sem.	Coton: Précéd.	Coton: Total	Tabac: Cette sem.	Tabac: Précédente	Tabac: Total	La saison dern.: Coton	La saison dern.: Tabac
Liverpool	11536	[illegible]	[illegible]		819	819	[illegible]	[illegible]
Autres ports d'Angleterre	[illegible]	[illegible]	[illegible]				[illegible]	[illegible]
Fort au nord d'Angleterre	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Havre	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autres ports de France	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nord de l'Europe	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Autres ports étrangers	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tous aux pays étr.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
New York	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Boston	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Philadelphie	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Aut. pts des E. Unis	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tous aux ports [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
TOTAL	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7010	6334	7425	356546	[illegible]

Cours d'Actions à la Nouvelle-Orléans.
Corrigés par Thomas Pélou, courtier de change,
No. 3, rue du Camp.

Banques.

Banque de l'Etat de la Louisiane......142 dern. vt.
Banque d'Orléans......point d'offert
Banque de la Louisiane......126 demandé.
Banque Consolidée......pas d'offert
Banque du Canal......pair demandé.
Banque de Cité......pair demandé
Banque de l'Union de la Louisiane......127½ dern vt
Banque des Citoyens......lui dern vt
Banque Commerciale......109 dern. vt.
Banque des Artisans......pair et dem.
Banque du Gaz......pair demandé.
Banque du Chemin de Carrollton......pair demandé.
Banque d'Améliorations......pair et dern.
Banque d'Atchafalaya......85 d'as. en dern
Banque des Négocians......pas d'off.
Compagnie de la Bourse et Banque..24 pr 30 der. ven

Compagnies d'Assurances.

Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Louis. 40 p. 30 payé.
Compagnie d'Ass. de la Louis...... $145 pr. 30 p. b'l'en.
Compagnie d'Orléans......1200 demandé
Compagnie d'Ass. du Mississippi......60 p 30 payé.
Compagnie d'Ass. des Négocians......22 demandé.
Compagnie d'Ass. de l'Ouest......pas d'offert.
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique......pair d. m.
Compagnie d'Ass. de l'Océan......45 pour 50 en dem
Compagnie d'Ass. Commerciale...40pr. 50 dern. vent
Compagnie d'Ass. de l'Aigle......pair

Actions diverses.

Compagnie de Navigation d'Orléans......10 prime dem.
Compagnie de Pontchartrain......pair d. vt.
Compagnie de Railroad de Nashville...pair demandé.
Compagnie de la Presse d'Orléans......$380 à l'encan
Compagnie de la Presse de la Levée......au pair.
Compagnie d'Architectes de 1828......pair der. vt.
Compagnie d'Architectes 2e. Dist......pas en dem

NOUVEAU MAGASIN DE FANTAISIE.
Rue Bourbon, No. 173, entre les rues St. Pierre et Toulouse.

LE Soussigné remercie les dames de la Nouvelle-Orléans, de l'encouragement qu'elles ont eu la bonté de lui accorder en venant visiter son magasin. Il a reçu un nouvel assortiment de marchandises, tels que: boîtes à musique, bijous, Parfumeries de toute espèce, musique pour piano ou guitarre, jouets d'enfans, mouchoirs de soie, bas, robes, cols, peignes, éventails, &c. &c. Le tout à des prix très-modérés, soit en gros ou en détail.
1 av P. LANGLUMÉ.

Les personnes ci-après, sont recommandées aux suffrages des électeurs de la Troisième Municipalité, comme aldermen:

G. Tasso, ...—3me district.
... de Armas, 2me district.
... —3me district.

Les personnes dont les noms suivent seront soumises à la prochaine élection comme aldermen, pour représenter le premier district au Conseil de la première Municipalité:

E. Bertus, E. Dupeassis,
G. B. Bringer, F. Dubreuil,
P. Tulane, J. M. Kennedy.
Theo. Duplessis, 1 av—3

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer qu'à la prochaine élection, MM. EVARISTE WILTZ, F. H. PETITPAIN, A FERNANDEZ, seront soutenus par un grand nombre de votans comme aldermen du 3me. district. 1 av

Monsieur l'éditeur,
Veuillez annoncer que Mr. PIERRE DAVIS Jr., orfèvre, comme candidat à la prochaine élection d'aldermen, pour représenter le 2me. district de la 1re. Municipalité.
31 mars PLUSIEURS VOTANTS.

M. L'Editeur,
Veuillez annoncer que Messrs. JOSEPH GUILLOT fils et SOLOMON HIGH seront soutenus comme candidats à la prochaine élection d'aldermen pour représenter le second district au Conseil de la Première Municipalité.
30 mars Un grand Nombre de Votans.

Les personnes dont les noms suivent, seront soutenues à la prochaine élection d'aldermen dans la 3me. Municipalité.

1er. District — Gabriel Montamat, Louis Pérault.
2nd. District — B. Marigny, J. R. Bertrand.
27 mars

Les personnes dont les noms suivent seront soutenues comme candidats à la place d'alderman dans la 3me. Municipalité.

1er. District — L. H. Feraud, Achille Murat.
2nd. District — F. Gautier, John R. Bertrand.
3me. District — John Kilshaw, Louis De Frenier.
27 mars

Mr. LOUIS DUVIGNEAUD sera soutenu par un grand nombre de votans comme alderman du 4e. district de la 3me. Municipalité.

Les personnes suivantes seront soutenues par un grand nombre d'électeurs, comme Aldermen du 4ème. District de la 1ère. Municipalité:
E. A. Canon,
Fois. Correjolles,
Galien Preval. 28 mars

Nous sommes autorisé à annoncer que M. François Lambert sera soutenu à la prochaine élection des aldermen de la première municipalité, pour représenter le troisième district.
UN GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 2 AVRIL.
La 3 ne. représentation de
LATUDE,
Ou 35 ans de captivité,
Drame en 3 actes et en 6 tableaux,
Précédé de
UNE MATINEE A TRIANON,
Le spectacle sera terminé par
HEUR ET MALHEUR,
Vaudeville en 1 acte.
Le spectacle commencera à six heures trois quarts.

MARDI PROCHAIN,
Au bénéfice de Mlle. GIRARDOT,
La 1re. représentation de
LE ROI S'AMUSE,
Drame en 5 actes, de Mr. Victor-Hugo.
Suivi de
LE DERNIER CHAPITRE,
Vaudeville en un acte.

AVIS.

MR. WILLIAMS, l'oculiste anglais, a l'honneur d'informer le public, qu'il a pris son logement dans la pension bourgeoise de Mme. Wormester, rue du Canal, No. 9. Les Dames et Messieurs affligés de maux d'yeux ou d'oreilles pourront le consulter depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 P. M. et aussitôt qu'il sera à même de le sacrifier de quelque époque pour y recevoir les indigens, il se chargera volontiers de leur à la ... gratis, ses avis et ses secours. Il visitera les personnes âgées ou infirmes demeurant en ville, qui le préviendront un jour d'avance par une lettre contenant leurs adresses et qui inclura le cinq lettres. Ceux qui auront reçu ... des soins de M. W. et qui auront fait de la ... et les maladies ... de ... son opinion sur leur situation.

Son intention est de partir de cette ville le 1er. Mai, pour se rendre à Vicksburg le 12; de là, il partira pour Memphis le 25; de là pour Louisville, le 5 Juin; de là pour Cincinnati, le 17.

N. B.—La seconde édition du traité des Yeux et des Oreilles, par le Dr Williams, écrite aux frais des Français, et à ... peut être obtenu chez l'auteur à la Nouvelle-Orléans.
Prix—$1. 1 av—

NOUVELLE ORLEANS, 31 mars 1837.

LE propriétaire des COURSES DE CARROLLTON, prévient le public, que les personnes qui auront des chevaux à faire courir auront à prévenir six jours avant le temps désigné.

Il prévient de plus le public, qu'il se présentent aucun autre genre d'amusement, qu'il dispose rait de la propriété avec toutes les avantages présents en ce. S'adresser à F. PAQUET, Encoignure Girod & Commerce, No. 17, Ou à Carrollton, chez JOS. THENETTE.
1 av

AVIS.
L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane) est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Ses agréments et avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge. Il est assez de dire que l'Hôtel, sera très bien tenu et que les commodités seront meilleures qu'elles ne l'ont été jusqu'à ce jour.
1 av J. R. HAMILTON.

MAISON A LOUER—Une Maison commode, à deux portes de l'encoignure des rues Perdido et St. Pierre, rue St. Pierre. Aussi, une petite maison rue Perdido, deuxième maison après l'encoignure St Pierre. S'adresser sur les lieux, ou à PHILLIPS & HART, No. 38, rue du Camp.

GLACES ET SORBETS.

LE Soussigné a l'honneur d'annoncer aux amateurs de Glaces et Sorbets, que ses salons seront ouverts Dimanche, 2 avril. Tout sera disposé de la manière la plus convenable pour recevoir les personnes qui daigneront l'honorer de leur visite.
1er avril GRENIER PETIT, Confiseur, encoignure Royale et Orléans.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de Mad. veuve Louis Lanoix, sont priées de les présenter aux soussignés.
SILV. PEYROUX, ATE. BELLOCQUET Administrateurs
1er avril

Marchandes de la Campagne—100 bls de Goudron, 200 do de Goudron, 79 bus. à vendre à bon marché par W. F. & R. MURPHY, No. 133 Vieux Bassin.
1er avril

100 Souliers de Paris pour Dames.
100 douz. maroquin de couleur.
150 do. de noir.
100 do. Satin noir.
BAS D'ECOSSE.
100 douz. bas de fil d'Ecosse blanc.
80 do do do écru.
Soie d'Italie noire et couleurs assorties, à vendre par RAOUL ADAM, Rue Royale No. 166.
1er. avril

100 Barilets de Beurre, en débarquement, à vendre par SLOAN & BROTHERS, No. 29 Nouvelle Levée.
1er. avril

CHARETTES, DRAYS, &c.—Charettes légères, Drays, Brouettes, en magasin, à vendre par I. N. MAYNARD, No. 90 rue de Poydras.
1er. avril

MAIS—1800 boisseaux en sacs de pure, à vendre par G. DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

FARINE—400 barils en débarquement du bateau à vapeur Henry Clay, à vendre par G. DORSEY, 44 nouvelle levée.
1er. avril

TRAITES SUR NEW YORK, à vendre par J. GRIMSHAW, No. 93 rue de Canal.
1er. avril

BILLARDS à vendre.—M. A. PERIER, fabricant de billards, vient d'en terminer deux qu'on pourra voir à son atelier, rue Gravier, No. 119.
1 avril

INDIENNES.—20 caisses d'Indienne, à vendre par FROST & Co., Rue de la Douane, No. 9.
1 avril

LETTRES de change sur l'Angleterre, à vendre par H. C. CAMMACK & Co. 1 avril.

SAINDOUX et BEURRE—200 bar. de Saindoux de la première qualité—20 do de beurre de l'Ouest, dernièrement reçu, et à vendre par GRIVOT & PAIGE, no. 12 rue Poydras.
1er. avril

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. ROBERT & Co. No. 47 rue Bienville.
1er. avril

APPARTEMENS A LOUER, propres pour tenir un bureau—Les Soussignés ayant un appartement au rez-de-chaussée, haut et ... en face de la rue du Camp. PHILLIPS & HART, No. 38 rue du Camp.
1er avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Dans l'affaire d'Edward Brooks contre ses créanciers—Il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable et toutes les autres personnes intéressées, ait lieu pardevant H. B. Cenas, notaire public, lundi, huitième jour de mai du mois prochain, et ce, à 10 heures du matin, pour délibérer ensemble sur les affaires de l'insolvable, et nommer un ou des syndic ou syndics en remplacement du syndic qui a été nommé dans une assemblée antérieure, ou de ce révoquer les pouvoirs du syndic survivant, ou de lui conférer tous les droits d'agir, et des instructions pour l'intérêt des créanciers de ladite faillite. Et il est de plus ordonné que Henry R. Denis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et qu'il soit notifié d'avoir à se trouver présent à la dite assemblée.
Par ordre de l'honorable Chs. Watts, juge de la dite Cour.
1 avril—10, 2pb JNO. L. LEWIS, Greffier.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pascal Mathieu Tourné a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession, vacante de feu William Martin, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles ne seraient pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.
30 mars W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

AVIS—Compagnie des Canaux de ... et de Lafourche.—Les actionnaires de cette Compagnie sont priés de ... élection de ... Directeurs pour l'année ... lieu le lundi 10 avril prochain, au bureau de la dite Compagnie, de ... heures du matin ... à deux heures de l'après midi. V. LABARRE, secrétaire.
28 mars—3

AVIS.—Le Sieur Martin, Jardinier Français, étant arrivé de Paris avec un grand assortiment de des arbres de fleurs et graines de toutes espèce, ainsi que toutes espèce d'arbres fruitiers; comme ayant déjà vendu une partie de ses marchandises, ne restant que la balance dans cette ville. Les amateurs qui en voudront profiter, en seront satisfaits; comme à peu ... les prix d'un tiers ... Orléans ... Royale.
28m.—3

LES soussignés ayant loué à bail pour plusieurs années le chemin à coulisses de Carrollton, informent le public qu'ils ne sont responsables de tous les contrats et obligations faites pour le dit chemin à coulisses depuis le 1er. janvier dernier. Tous les comptes à partir de cette époque devront être présentés au bureau des soussignés, à Carrollton ou à la maison de change à la Nouvelle-Orléans.

Ils préviennent également le public qu'ils ne répondront d'aucunes dettes contractées en leur nom sans un ordre écrit par eux.
30 mars HARPER & MERRICK.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co.
30 mars

TRAITES SUR PARIS, à vendre par JULES LEBLANC & Co. No. 166, rue Royale.
1er mars

A VENDRE pour cause de départ.—Un superbe PIANO de six octaves et demi, de Pleyel, thoi et à Paris pour ce pays, et qui n'a servi que peu de temps. S'adresser rue Bourbon, No. 241. 20 m—3

EN débarquement du brick Dédale de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
24 barriques vin rouge,
40 paniers vin blanc, 150 caisses vin rouge.
30 mars E. TASTET & A. DELAGARE.

PORC—Mess et Prime à vendre par G. DORSEY.
20 mars

BŒUF—20 demi bar. de Mess et 20 de Prime à vendre par G. DORSEY, Rue de la Nouvelle Levée, No. 44.
20 mars

FARINE—100 barils de farine superfine, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

WHISKEY—100 barils Whiskey de haute preuve à vendre par G. DORSEY, 44, Nile Levée.
29 mars

CIDRE—100 barils de Cidre, 100 caisses de fromage, 20 barilletts de Beurre, en débarquement du navire Louisville, à vendre par ROBERT K. WHITE, Rue Gravier, No. 36.
20 mars

UNE dame française désirerait une famille qui se rendrait en France et qui voudrait l'employer pour soigner des dames ou des enfans. S'adresser rue de Chartres no 30. 28 mars—3

AVIS est par le présent donné, aux membres de la Société d'Agriculture de la Louisiane qu'il élection annuelle de ces directeurs de cette institution, aura lieu le second lundi d'avril prochain, à midi, à la maison d'Etat. E. BOUSSEAU, Secrétaire.
20 mars—11, 2po

MESSRS. SMITH & ALLEN, s'étant établis dernièrement dans la ville d'Hampton, Texas, pour y établir une maison de commission, informent le public et leurs amis qu'ils ont fait un grand magasin, et qu'ils sont prêts à recevoir toutes les affaires qui peuvent leur être confiées. Pour les renseignements, chez JAMES REED & CO., THOS. TOBY & Brothers, TURNER & WOODRUFF.
29 mars

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.

UNE élection de six directeurs aura lieu le lundi 3 avril prochain, au bureau de la Compagnie, rue St. Pierre 153, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
Par ordre de la direction. J. A. DUREL, Secrétaire.
27 mars—3

MADAME de Forsel, partie en partants à l'hôtel... a l'honneur de prévenir le public qu'elle donne elle exercer sa profession. Elle est nouvellement arrivée de Paris.
S'adresser hôtel des Etrangers et des Habitans rue de Chartres chez M. Marty. 27 mars—3

AVIS—Les soussignés ont, à partir de ce jour, formé une société, pour les affaires de commission en général, sous la raison de Crawford et Vernunfft. Ils tiennent leur bureau au no. 40, rue du Camp.
JOHN CRAWFORD.
30 mars THEO. HERM. VERNUNFFT.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

LA direction procèdera à la nomination d'un obérateur, samedi prochain, le 1er d'avril, et les applications seront reçues jusqu'à ce jour.
30 mars RICHARD RELF, Caissier.

Ni le capitaine, ni les consignataires du brick ... ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.
30 mars DUSSAUT FILS AINE.

PIANO FORTE à louer. S'adresser à J. F. LAREILHE, encoign. Royale et Douane.
28 mars—3

LE soussigné partant pour France, prie ceux à qui il peut devoir de présenter leurs réclamations au bureau de son agent et procureur-général Mr A. Jonas, rue du Canal No 123.
24 mars SIMON SACERDOTTE.

HOPITAL DE CHARITE.
Nouvelle Orléans, 25 Mars 1837.

L'ELECTION annuelle des officiers de cette Institution aura lieu Lundi le 3 avril prochain. Les candidats sont priés de laisser leur demande au bureau du comité de l'Hôpital.
Par ordre du comité,
28 mars—4 SAM. S. KELLY, Sec.

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse de Jefferson, que la taxe de 1836, ne doit être payé qu'au commencement du mois prochain.
27 mars—3 MANUEL J. GARCIA, shérif.

PIANO FORTE.—For sale an account of going away, a beautiful Piano Forte with 6½ octaves, manufactured by Pleyel, and selected for this country, it has been used but a little time. Apply to 241 Bourbon st.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par R. GRONING & Co.
1er mar

CAFÉ de la Havane.—70 sacs de prime vert, en débarquement du brick Louisa.
30 boucauds de sucre, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 30, Vieille Levée.
30 mars

51 Boucauds Jambon; 10 do Epaules; 2 do. en débarquement et à vendre par YORKE BROTHERS, 15, rue du Camp.
29 mars

MAIS, Whiskey et Farine—300 sacs de maïs, 60 barils de Whiskey, 70 barils de Farine à vendre par G. DORSEY, 44 Nlle. Levée. 20 mars

COLLEGE ST. MARIE
Aux Barrens Mysouri.

LE Préfet de cette institution le Rév. M. Parquin est maintenant en ville, et partira pour le collège vers le 10 avril prochain, à bord du Steamer United States. Les personnes qui voudront lui confier leurs enfans, ou envoyer quelque chose d'eux qui y sont déjà, sont priés de s'adresser chez le Revd J. Mon, chez qui loge le susdit préfet, ou à mr J Exchange Alley 31 mars—3 Jos. DEVENPORT.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Lundi, 17 avril 1837, à dix heures du matin, à la requête de sieur Julien Bossé et de la dame veuve Benjamin Bossé, il sera exposé en vente publique par le juge exofficio encanteur soussigné, sur le premier lot de terre, et après décrit, les biens mobiliers et immobiliers appartenant aux dits sieur et dame ...

1o Un lot de terre de deux arpens ou environ de face au Mississipi sur 40 arpens de profondeur, moins cependant un terrain de 20 pieds de face sur 130 de profondeur, qui primitivement en faisait partie et qui appartient aujourd'hui au sieur Godefroy Ferret, ce lot qui est borné du côté d'en haut par le dit terrain et par l'habitation du juge soussigné et du côté d'en bas par celle du sieur Pierre Maliard ... de terre ... une maison principale, que comme un magasin à ... à deux ... à nègre, une ... avec un ... quartiers de quatre ... un moulin à ... purgeries dont une ... encore neuve. Il y a aussi sur ce lot, un rapport ... deux ans ... pour ... la bonté qualité du ... cannes.

2o Un autre lot de terre de deux arpens ou environ de face au dit fleuve sur 35 arpens de profondeur, borné d'un côté par l'habitation du sieur Hubert D'Arembourg, et sur lequel ... une ... est ... les établissemens d'une ... consistant en une jolie petite maison presque neuve, une cuisine, un magasin et quelques ... Il y a aussi sur le lot un rapport ... également remarquable par la bonté et la bonne qualité ...

3o. Un autre lot de terre de deux arpens ou environ de face au dit fleuve, l'arpent supérieur n'ayant que 31 arpens de profondeur et l'arpent inférieur 33; ce lot qui est borné du côté d'en haut par celui qui va être ci après décrit et du côté d'en bas par celui qui vient d'être en l'article 2, est sans établissements.

4o Un autre lot de terre de deux arpens, l'un desquels fait face au dit fleuve et a 31 arpens de profondeur, l'autre fait face à la ligne du fond de quarante arpens de profondeur chacun, appartenant l'un à Mallet Marianne Eldembre et l'autre à M. Antoine Jean Oury, ... la ligne du fond ... Laurent Trahan ... et du côté d'en bas ... et quelques beaux ...

Il y a en outre sur chacun de ces lots environ vingt arpens de cannes, plantées.

Ces quatre lots de terre sont situés à 12 lieues de la ville de la Nouvelle Orléans, dans la susdite paroisse St. Jean Baptiste, sur la rive droite du Mississipi, à une petite distance en dessous de la pointe dite de Bonnet Carré; contiennent qui a près de trois lieues du cours et qui n'a point en plus pourra le ... de ... commence à ... que 60 arpens, ... leur ... une largeur considérable, lui offre l'avantage d'être presque toujours alimentée par un air purifié par la fraîcheur ... Cet avantage joint à son grand éloignement de toute espèce ... peu à la salubrité dont jouissent les lots, qui sont ... avec toutes les positions ... dans la basse Louisiane; et si l'absence presque totale de maringouins dans la saison d'été peut être comptée pour quelque chose dans le bonheur de la vie, nulle autre situation ne peut mieux, que le Bonnet Carré procurer ce bonheur.

Les personnes de la Nouvelle Orléans qui désireraient, sans trop s'éloigner du centre des affaires, se procurer une résidence agréable pour passer la saison, ne doit pas laisser échapper de la chance que leur offre cette vente.

5o. 20 esclaves dont les noms et âges suivent:
Henri nègre créole de 21 ans, charretier, laboureur.
Silvain nègre créole de champ, de 25 ans.
Branck nègre américain de champ de 30 ans.
Jacques griffe créole de 24 ans, charretier, laboureur.
Justin nègre créole de 28 ans, charretier, laboureur.
... nègre créole de 30 ans, charretier laboureur, et un peu forgeron.
William mulâtre américain de champ de 25 ans.
John nègre américain de champ de 28 ans.
Toussaint nègre américain de champ de 36 ans, palefrenier.
... nègre américain de champ de 26 ans.
... nègre américain de champ de 27 ans.
... nègre américain de champ de 28 ans.
Fatima négresse américaine de champ de 24 ans.
Tom nègre américain de champ de 40 ans.
Louis nègre africain de champ de 55 ans.
Anna, griffonne créole de 39 ans, domestique.
Marie Thérèse négresse créole de 23 ans, domestique, cuisinière et blanchisseuse et son fils Gilbert de 3 ans.
Dieuard griffon créole de 25 ans.
Théodule, mulâtre négrillon créole de 14 ans.
6o Quelques outils et instrumens aratoires, une pompe à incendie, 3 paires de bœufs domptés, 3 bons chevaux américains de traits etc.—etc.

Conditions: Les lots de terre payables en quart comptant et la balance en deux termes égaux, en mars des années 1838 et 1839.

Les esclaves payables un tiers comptant, et la balance en deux termes égaux, en tout mars des années 1838 et 1839.

Le mobilier payable comptant.

Les acquéreurs des lots de terre et des esclaves fourniront leurs billets endossés à satisfaction, payables au bureau du greffier de la paroisse St Jean Baptiste, avec réserve d'hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les frais des actes de vente, d'hypothèque, de main levée etc. à la charge des acquéreurs.
Paroisse St. Jean Baptiste, le 21 mars 1837.
27 mars—3 T. LEBLANC, juge.

CHARLES H. GRANT & CO
No. 46, rue de Chartres.

VIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ÉLÉGANS, COMMODES et UTILES. Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, pendules, de ... à ... et ...
27 octobre

Ventes à l'Encan:

FAUBOURG COURTENOT.

CETTE magnifique Propriété située dans la 1re. Municipalité, faisant partie de l'ancienne habitation de M. L. Allard, et est traversée par deux Rail-Road; bornée d'un côté par le Bayou St. Jean, de l'autre par le Canal de la Banque.

Une somme sur le produit de la vente sera laissée entre le notaire pour faire une levée de deux ou trois pieds de hauteur, afin d'empêcher l'inondation des Terres basses, par suite des hautes eaux du lac.

Les conditions de la vente seront très libérales.

Le plan sera exposé à Bourse Hewlett, quelques jours avant la vente, qui aura lieu du 25 au 30 avril courant.
1 av—8 1-2

PAR CARRIERE & WILLOZ.

IL sera vendu le mardi, 4 avril prochain, à 10 heures, au moulin à scie de MM. Cantrelle & Villevaleix, trois mille ou dessous de la ville, environ trois cent mille pieds de bois de charpente et planches.
Conditions à la vente. 31 mars—4

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, samedi prochain, 1er. avril, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.

3 caisses de marchandises importées et avariées à bord du bateau à vapeur Nousho, capitaine Stevenson venant de New Kensea. 31 mars.

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 1er avril 1837, à 11 heures précises du matin, à son encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.

Une balle de couvertures de laine, importée et avariée à bord du navire Hyperion, capitaine Wood, de Bordeaux. 29 mars.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, samedi, 1er avril, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, pour effet au comptant, 170 barillets de peinture verte, de première qualité, 40 do. beurre. 31 mars

Pour Memphis, Randolph & Mills Point.

Le beau bateau BLACK HAWK, partira pour le port ci-dessus, samedi, 1er. avril, pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Girod, ou à STERNS & Co. Rue de la Nouvelle Levée, No. 21.
31 mars

Pour Mobile, Pensacola et St. Joseph Floride.

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Baker, partira du Rail Road Pontchartrain, pour les endroits sus nommés, Dimanche prochain, 2 avril, à l'arrivée du Char de 10 heures.

Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JOHN KILSHAW Jr, 30 rue Bienville.
28 mars

POUR LOUISVILLE & CINNATTI.

Le bateau à vapeur NORTH ALABAMA, capitaine Jaler, partira pour les ports ci-dessus, Mardi prochain, à 10 heures du matin; pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à GRIVOT & PAIGE, Rue Poydras, No. 12.
29 mars

POUR NEW YORK

Le brick neuf MARGARET ANN, capt. Thompson, pour la balance du fret ou passage, s'adresser à COIT & Co. 1er. avril. no. 20 rue de la Douane.

POUR MOBILE.

La goel. ATLANTIC, capt. Stevens, partira sous délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GRIVOT & PAIGE, 1er. avril. no. 12 Poydras.

POUR MOBILE.

La goel. Yankee, peut prendre une charge sur le champ. S'adresser à bord ou à GRIVOT & PAIGE, no. 12 rue Poydras.
1er avril

POUR LIVERPOOL.

La belle goélette TEXAS, capitaine Gardner, partira dans peu de jours, pour fret de 200 balles s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Delord, ou à FORBUSH & STEBBINS, Rue de la Commune, No. 85.
1 avril

POUR PHILADELPHIE.

La Goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre GERARD, capitaine Dead, partira Lundi, pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, vis-à-vis la rue Delord, ou à FORBUSH & STEBBINS, 85, Commune.
1 av

POUR NEW YORK.—Le brick de première classe MARGARET, capitaine Swan, sera de suite expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 94, rue de la Commune.
31 mars

POUR NEW-YORK.

La belle goélette ELIZA HARPER, capitaine Hooper, ayant son chargement engagé, sera de suite expédiée, et pourra prendre du chargement sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, Bienville.
31 mars

POUR NEW YORK

La goélette fine voilière PERU, capitaine ..., ayant son chargement engagé, pour prendre du fret sur le pont, pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, Bienville.
31 mars

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire anglais doublé et chevillé en cuivre COWELL, capitaine de Gow, ayant toute sa cargaison engagée et étant à bord, partira sous peu.

Pour passage seulement ayant de bonnes accommodations, s'adresser au capitaine à bord, ou à L. H. GALE, 19, Commune.
1 avril

POUR NEW YORK.

Le brick RUPERT, capitaine Rankin sera de suite expédié pour la port susnommé et peut prendre du fret sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, Bienville.
31 mars

POUR BALTIMORE.

La goélette fine voilière TEXAS, capitaine Johnson, a son chargement engagé et sera de suite expédiée; pour passage seulement, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, Bienville.
31 mars

POUR LIVERPOOL.

La barque A. I. STRAFFORD, capitaine Winslow, peut prendre quelques passagers, s'adresser à L. H. GALE.
31 mars

POUR LIVERPOOL.

La barque fine voilière HERALD, capitaine Lake, à la Presse d'en haut, peut prendre 200 balles de coton pour le fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE.
31 mars

POUR CORC.

Le navire A. I. CONSTELLATION, capitaine Simpson, peut prendre quelques passagers, s'adresser à L. H. GALE.

POUR PORTSMOUTH.

Le beau brick A. I. McLELLAN, capitaine Parker, peut prendre quelques passagers, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune.
31 mars

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe fin voilier KATHARINE JACKSON, capitaine Peabody, a besoin de 250 balles de coton pour compléter son chargement pour les conditions, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune.
31 mars

POUR BRAZORIA & COLUMBIA.—La goélette CÆSAR, paquebot régulier, capitaine A. Moore, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JAMES REED & Co., 34, rue Royale.
29 mars

Les consignataires du brick Hiram, capitaine Bacon, de Charleston, sont invités à faire prendre leurs marchandises qui se déchargent vis à vis la Presse à Coton. BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.
30 mars

DRAPS DE RUSSIE, 10 balles de draps de Russie à vendre par FROST & Co., 9, rue de la Douane.
31 mars

20,000 PIASTRES à placer.—Cette somme sera placée pour un an, sur une bonne propriété en ville et libre de toute hypothèque. ED. GOTTSCHALK, Courtier.
31 mars

SUCRE—90 boucauds, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 30, Vieille Levée.
31 mars

WHISKEY—450 barils de Whiskey rectifié, sur la Levée, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co., 74, rue Poydras.
31 mars

HUILE DE PALMACHRISTI.—10 barils en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 17, Magasins.
31 mars

GRAISSE—300 barillets de graisse de première qualité, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.
31 mars

JAMBONS—11 boucauds de jambons, 8 do épaules, 2 do côtes, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.
31 mars

WHISKEY commun de haute preuve, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.
31 mars

TABAC A CHIQUER—10 caisses de tabac à chiquer, en débarquement, J. MATERRE, Saint Louis 10.
31 mars

TRAITES SUR PHILADELPHIE à vendre par JOHN. BARON & Co.
31 mars

GRAISSE—15 barils en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 17, rue Magasins.
31 mars

PELLETRIES—10 paquets de Pelletries et un lot de cuirs de bœufs, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 17, rue des Magasins.
31 mars

CHAPEAUX—Venant d'être reçus, un assortiment de chapeaux à la mode, pour le printemps, tels que castors gris, nègres, russes noir, chapeaux de soie à la dernière mode, à vendre par J. EVANS & Co., 10, Chartres.
31 mars

FARINE—248 barils de Farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Splendid, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co., 14, Poydras.
31 mars

TABAC—110 boucauds en débarquement d'un chaland et à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Rue Commerce.
31 mars

Jambons de Cincinnati—de qualité supérieure (canvassed) LAYET & AMELUNG, 17, rue du Commerce.
31

MAIS—30,000 boisseaux en débarquement, et à vendre par GRIVOT & PAIGE, 12, Poydras.

A. M. LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue des Petites Ecuries, no. 8 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à MM. V. Rouzaux et F. Hervault, ou à M. J. L. Carpentier, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1an

A VENDRE—Une voiture convenable pour une famille, ou pour voiture de louage étant faite des meilleurs matériaux, et ayant servi que très peu de temps; on la vendra à bas prix, en s'adressant au No ... rue Bourbon. 20 mars—3

AVIS—Le soussigné trésorier du collège Jefferson, ayant changé de collecteurs, prie les personnes qui doivent à la dite institution de vouloir bien payer à l'avenir entre les mains de Mr J. V. Gourdain, (Exchange Alley No. 2.) B. S. WEBRE, Trésorier.
27 mars—4

MANQUANT de la Barque Augusta, capitaine Boisdale, de Baltimore, une quelques charrettes ... emporté par méprise, 2 caisses marquées E. H. et adressées de ... lettres J. R. On est prié de donner connaissance au bureau de L. H. GALE, Rue de la Commune, No. 93.
31 mars

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING

Succession de feu Anthony A. Suarez.

MERCREDI 3 de mai prochain, à la Bourse au coin des rues St. Louis et Chartres, à midi précis, il sera vendu en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse d'Orléans, en date du 20 de mars 1837, les propriétés et esclaves suivans appartenant à la succession de feu Anthony A. Suarez, savoir:

1o. Un terrain situé dans le carré de la ville de la Nouvelle Orléans, entre les rues Bourbon et Royale, mesurant 30 pieds de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, sur lequel est bâtie une belle maison à 3 étages, en briques, consistant au premier en un rez de chaussé, d'un grand magasin, avec un large corridor, porte cochère &c. au second étage, il y a une belle salle, avec portes à coulisses et deux chambres à coucher, avec passage sur la galerie, deux belles cheminées avec manteau en marbre d'Italie, avec fourneau pour charbon: au troisième étage, il y a deux belles chambres à coucher, deux desquelles sont avec des cheminées, cabinets, galerie sur le derrière et passage sur le derrière: le grenier est très bien fini, propre et habitable; la cuisine est en briques, et à trois étages; le second étage, est divisé en deux appartemens et le troisième étage, est divisé en trois appartemens: latrines en briques à deux étages, également écuries en briques à deux étages; le corridor, la cuisine, la cour, sont pavés avec des flagstone de Liverpool, de la première qualité, une superbe citerne de 15 pieds de haut, entre les deux pots en briques avec sa pompe; la banquette est aussi en flagstone; le tout est parfaitement fini, et en bon ordre, et construit avec des meilleurs matériaux, ayant été bâti expressément par et pour le défunt pour en faire sa résidence. On engage les acheteurs à visiter cette charmante propriété avant la vente.

2o. Un terrain, situé au faubourg Marigny no 4, mesurant 33 pieds 3 pouces face à la rue Marigny, entre les rues Victoire et Levée, sur 100 pieds de profondeur, mesure anglaise, borné d'un côté par le terrain no. 2, et de l'autre, par le terrain no 5, et dans le fond, par le terrain no. 9.

3o. Un autre terrain, situé faubourg Marigny, no 5, mesurant 33 pieds 3 pouces face à la rue Marigny, entre les rues Victoire et Levée, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par le terrain no. 4, et de l'autre côté, par le terrain no. 6, et dans le fond par le terrain no. 9, tout mesure anglaise.

4o. Betsey, âgée à peu près de 30 ans, domestique.

5o. William, âgé à peu près de 21 ans, journalier ou vaillant.

6o. George, mulâtre, âgé à peu près de 20 ans, maçon.

7o. James Griffe, âgé à peu près de 20 ans, maçon.

8o. Lewis, âgé à peu près de 30 ans, cordonnier, (ayant une hernie.)

9o. Milly, âgée à peu près de 28 ans, cuisinière, avec son fils Frank âgé à peu près de 8 ans.

Conditions—La maison dans la rue du Quartier, $10,000 comptant, et la balance à quatre mois de crédit, en billets par coupon, endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, &c. la balance des propriétés et esclaves, à 6 et 12 mois de crédit, le tout en bons billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et dix pour cent d'intérêt par ans, en cas que les billets ne seraient pas payés à maturité, mais pour cela en retarder le paiement.

Les actes de ventes, chez W. V. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 1er avril.

PAR B. BOUNY.

Propriétés dans le faubourg Marigny.

IL sera vendu pour opérer un partage entre héritiers majeurs, Mardi 4 avril courant, à midi précis à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres.

Deux Maisons et terrains situés au faubourg Marigny, rue Bagnelle et Grande Hommes.

L'une est bâtie sur un terrain de 35 pieds 3 pouces 4 lignes de face sur 134 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur, et se compose de 4 appartements, galerie et cabinets; comme de deux appartements et puits.

L'autre est bâtie sur un terrain contigue au précédent, mesurant 18 pieds de face, sur 134 pieds 6 pouces 3 lignes, et se compose de deux appartemens, galerie et cabinet.

Ces deux propriétés seront vendues conformément à un plan.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant Joseph Cuvillier, not. pub. 1er avril.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu lundi 3 du courant, à 4 1-2 de l'après midi, sur la Levée, près du ferry, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.

Une quantité de vieux cuivre appartenant à la goel. Texas, capt. Johnson.
Conditions comptant. 1er avril.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, jeudi prochain 6 avril, à 10 heures du matin, rue Ste. Anne entre Royale et Condé, au dessus du magasin de M. Fr. Tio. Une quantité de meubles, linge de table, verrerie etc. Aussi deux pianos, harpe, tableaux etc., le tout dans le meilleur état.
Conditions comptant. 1 avril

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mardi prochain, 11 avril, à midi précis, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis, les esclaves ci après mentionnés, et tous bons sujets, et garantis des vices et maladies prévus par la loi, savoir:

Israël, nègre âgé d'environ 28 à 29 ans, excellent sujet, travaillant dans un magasin depuis 6 ans, fidel et ne buvant aucune liqueur.

Eulalie, négresse âgée d'environ 21 ans, avec ses deux enfans, Louise âgée de 5, et Louis d'environ 4 ans. Elle est bonne femme de chambre et domestique de maison, un peu lente, très bon sujet.

Justine, environ 22 ans, excellente blanchisseuse, repasseuse et propre à tout, très bon sujet.

Joe, négrillon de 8 à 9 ans, habitué à l'ouvrage d'une maison, très intelligent.

Charles, mulâtre âgé d'environ 26 ans, bon domestique, excellent cuisinier, cocher et propre à tout, fidel et très soumis.

Conditions comptant.

N. B. L'encanteur se réserve de donner 3, 6 et 9 mois de crédit à celui qui fournira des billets très et endossés à sa satisfaction mais cela réserve ne sera nullement obligatoire de la part du dit vendeur. Les actes de vente passés pardevant Jules Mossy not. pub. aux frais des acquéreurs. 1 avril

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, premier d'avril prochain, à la nouvelle Bourse à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à midi,

Le BATEAU A VAPEUR AMITE de trente-cinq tonneaux environ, avec ses agrès et meubles, il est maintenant au Bassin du nouveau Canal, à vendre sans positive et sans réserve, pour clore un compte. Conditions, 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et le bâteau à vapeur devant être assuré jusqu'à parfait paiement, et la police transférée au vendeur pour sûreté. 15 mars

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, samedi 1er avril, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis 444 acres de terre, touchant à la ville d'Uncle Sam, dont la plus grande partie fait face au chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville. Pour de plus amples informations, qu'on se réfère au plan qui est maintenant exposé à la Bourse.

Il est inutile d'entrer dans de grands détails sur les avantages immenses que possède cette propriété pour résidences d'été &c. &c. Dans l'espace d'une heure et demie on peut se rendre de la Nouvelle Orléans à l'endroit susdit, par le chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Nashville. Ces terrains sont de grandes dimensions, et divisés de manière à convenir aux acheteurs; ils sont très élevés et mieux situés que tous ceux qui ont déjà été vendus.

Conditions 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Dans le cas de non paiement à l'échéance des billets, ils porteront intérêt de 10 pour cent jusqu'au parfait paiement, sans que cette clause puisse être interprétée de manière à en retarder le paiement.

Les actes de vente seront passés par devant H. B. Cenas, notaire, aux frais des acquéreurs. On allouera 10 pour cent d'escompte aux acheteurs qui paieront comptant. 20 mars.

Aussi—500 Acres de Terre, joignant immédiatement la ville d'UNCLE SAM, divisés en lots pour l'avantage des acquéreurs, lesquels seront vendus aux mêmes termes et conditions.

Le plan sera exposé au moment de la vente.
31 mars—8

PAR E. BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu samedi 22 avril prochain, à midi précis, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'hon Cour des Preuves pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 17 février 1837, et pour compte de la succession de feu Arnaud Magnon.

Les propriétés suivantes dépendant de la susdite succession. La moitié indivise de 4 lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Duralde; ces terrains sont désignés par les Nos. 1 et 2 de l'îlet 12, 2 et 3 de l'îlet 13, d'après un plan dressé le 31 mars 1835, et déposé pour minute en l'étude de Félix Arnaud, not. pub.

Le lot No. 1, îlet 12, forme encoignure des rues Congrès et Camps, et mesure 45 pieds 8 pouces de face à la rue Congrès, sur 95 pieds de profondeur.

Le lot No. 2 est contigu au lot No. 1 et de même dimension.

Les lots No. 2 et 3 de l'îlet 13 mesurent chacun 46 pieds de face à la rue du Congrès, entre les rues Amour et Bons Enfans, sur 95 pieds de profondeur.

Nelly, négresse âgée de 35 ans, avec son enfant Rosalie de deux ans. Antoine, mulâtre, âgé d'environ 29 ans.

Conditions—Pour les esclaves, un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, pour la moitié indivise des terrains $37 50, payable le 6 avril 1837; même somme payable le 6 avril 1838, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant Félix de Armas, not. pub. 31 mars—4, 1re

ESCLAVE PERDU.

S'EST perdu dans l'après midi du 29 du courant, un petit nègre nommé JOHN BULL, âgé de six ans, bien construit, grosse figure, peau très noire, nez plat, les cheveux rasés, vêtu d'une chemise de ginga et un pantalon de cotonnade écrue. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera chez Mme Ve. Maupassant, faubourg Marigny, rue des Français entre Casacalvo et Grands Hommes no 207. 31 mars—6

30 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron le 4 de janvier dernier le nègre ANTHONY, ayant une cicatrice à la figure, parlant avec facilité, l'air sournois, âgé de 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, d'une faible constitution. J'ai acheté ledit nègre de Mr A. M. Hunt de cette ville. Il y a environ un an, je pense qu'il est en ville. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera dans une des geôles de cet Etat, afin que je puisse le revoir.
Ouest Baton Rouge, 20 février 1837.
28 fév—3m, 1pa. F. A. WOODS.

Egaré ou Volé—Un cheval Sorel, ayant une étoile blanche au front, une selle espagnole, une bride à double rênes; la personne qui ramènera le dit cheval, sera libéralement récompensé.
31 mars No. 14, rue Bienville.

LA société existant entre les soussignés sous la raison de HOSKINS & WILCOCKS est aujourd'hui dissoute, d'un commun accord. Les affaires seront liquidées par l'une ou l'autre des parties; et les affaires seront continuées par Henry Hoskins, en son nom et pour son propre compte. WILLIAMS HOSKINS, BENJ. WILCOCKS.
Nlle.-Orléans, 11 mars 1837. 29 mars

LE soussigné partant pour France, prie ceux à qui il doit de porter leur compte à M. J. Le Carpentier, dans les 14 jours qui suivront cet avis. Il prie également, ceux qui lui doivent de solder leur compte chez lui, rue de la Vieille Levée, No. 138, dans le même temps. MORDECAI LEVY.
31 mars—6

LA compagnie des Pompiers Pioneer No 8, s'assemblera dimanche prochain à huit heures du matin au local de Pioneer. Les membres sont priés de ne pas y manquer, attendu qu'une question d'affaire très importante. J. RESSINE, secrétaire.
31 mars

LE soussigné ayant acheté le magasin de marchandises sèches de E. R. Lyon rue de Chartres, no 27 et s'étant arrangé de manière à avoir du nouveau, l'invite, il se trouve à même de pouvoir satisfaire ses amis et le public.
31 mars—3 R. B. SYKES.